



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 128/23

Luxembourg, le 14 juillet 2023

Selon le contrôleur européen de la protection des données, le système de vidéoconférence de la Cour est compatible avec les règles applicables en matière de protection des données

Par son [arrêt Schrems II](#) en date du 16 juillet 2020, la Cour de Justice a invalidé le [bouclier de protection des données UE-États-Unis](#), relatif au transfert de données personnelles depuis l'Union européenne vers les États-Unis.

En l'absence de ce bouclier de protection des données UE-États-Unis, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), en tant qu'institution de l'UE, a demandé en février 2021 au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) si son contrat avec son opérateur de vidéoconférence basé aux États-Unis était conforme aux règles de protection des données de l'UE contenues dans le règlement de l'UE relatif à la protection des données.

En 2021 et 2022, le CEPD a émis deux autorisations temporaires permettant à la CJUE à utiliser ces clauses contractuelles.

Il a adopté sa décision finale le 13 juillet 2023.

Le CEPD considère que les services de vidéoconférence de la CJUE sont conformes aux normes de l'UE en matière de protection des données, telles qu'établies par le règlement de l'UE relatif à la protection des données. La CJUE est la première institution de l'UE à obtenir une telle approbation du CEPD.

Les principales caractéristiques des services de vidéoconférence utilisés par la CJUE sont :

- l'absence de transmission de données vers le cloud pour les réunions confidentielles ;
- la forte limitation des données transmises vers le cloud pour les autres réunions avec un chiffrement complet et fort par défaut (chiffrement de bout en bout et point à point) ;
- combinées avec de fortes mesures techniques et organisationnelles ; et en outre
- l'usage de serveurs cloud uniquement localisés dans l'UE.

La décision finale du CEPD adoptée le 13 juillet 2023 peut être consultée sur le site internet du CEPD.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524

Restez connectés!

